Conseil communal de Jalhay du 30 juin 2025

13 points ont été présentés en séance publique.

A l'unanimité, le Conseil a :

- approuvé l'arrêt des comptes communaux de l'exercice 2024, le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats.
- approuvé le compte budgétaire, le bilan et le comptes de résultats de l'exercice 2024 du CPAS.
- approuvé la désignation des membres du Conseil consultatif communal des aînés de Jalhay (CCCA), à savoir celle de Louis Lhonneux, Jeannine Jacquemin, Roger Pichot, Jean-Claude Etienne, Fabienne François, Alain Gillard, Michel Dupont, Gratienne Lising, Léon Verhaeghe, Sylvain Roëls et Viviane Van Grootel.
- approuvé le rapport de rémunération de l'exercice comptable 2024 des mandataires.
- approuvé la convention d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles. Alison Clément, échevine de l'enseignement, sera le « référent pilotage ».
- ratifié la modification au 26 mai 2025 à l'école de Sart dans le cadre de l'organisation scolaire de l'année 2024-2025 au niveau maternel.
- approuvé l'adhésion à la centrale d'achat « Cybersécurité » de l'Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle (IMIO).
- ratifié la dépense dans le cadre du marché public de travaux portant sur l'étude, la réalisation et la maintenance d'un réseau de chaleur à Sart (Tranche 2 conditionnelle - réalisation des travaux y compris les travaux de voiries, montant : 632.042,29 € TVA comprise).
- approuvé le complément de subside extraordinaire (8000 € en vue d'installer des volets) pour l'Asbl Les Echos de la Vallée de la Hoëgne relatif à l'aménagement de la salle à Solwaster.
- ratifié la désignation d'un représentant à l'Organe d'administration de l'Intercommunale ENODIA (Vincent Swartenbrouckx).
- ratifié les modifications pour la désignation d'un représentant à l'assemblée générale et au Conseil d'administration de l'Asbl VEDIA (Jacques Chaumont remplacera Audrey Xhrouet suite à un accord politique).

Bien que l'opposition se soit abstenue, le Conseil communal a approuvé la modification budgétaire n° 1 (ordinaire et extraordinaire) 2025 de la Commune.

Malgré le refus de l'opposition, le Conseil a approuvé les conditions et le mode de passation du marché public de services relatif à l'accord cadre portant sur les prestations d'auteurs de projet pour des travaux liés aux bâtiments (années 2025-2029).

Dans les divers, nous apprenons via le groupe Vision que la pompe de circulation de l'eau sur la place du Haut-Vinâve va bientôt être mise en service (RESA a procédé au raccordement…).

Luc Becker,

Coordinateur du groupe AC